

C. — Demande d'admission d'Antigua-et-Barbuda

Décisions

A sa 2307^e séance, le 10 novembre 1981, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé, conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire, de renvoyer au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Antigua-et-Barbuda⁷¹.

A sa 2309^e séance, le 10 novembre 1981, le Conseil a décidé d'inviter les représentants du Nicaragua et de Sainte-Lucie à participer, sans droit de vote, à la discussion du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres⁷² concernant la demande d'admission

⁷¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 20 de l'ordre du jour, document A/36/642-S/14742.

⁷² Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1981, document S/14748.

à l'Organisation des Nations Unies présentée par Antigua-et-Barbuda.

Résolution 492 (1981)

du 10 novembre 1981

Le Conseil de sécurité,

*Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Antigua-et-Barbuda*⁷¹,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre Antigua-et-Barbuda à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité à la 2309^e séance.

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE⁷³

A. — Election de deux membres de la Cour internationale de Justice

Décision

Le 15 janvier 1981, le Conseil de sécurité, à sa 2262^e séance, et l'Assemblée générale, à sa 100^e séance, ont procédé à l'élection de deux membres de la Cour internationale de Justice en vue de pourvoir aux sièges devenus vacants par le décès des juges suivants :

⁷³ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1948, 1951, 1953, 1954, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1963, 1965, 1966, 1969, 1972, 1975, 1978 et 1980.

M. Richard R. Baxter (Etats-Unis d'Amérique);

M. Salah El Dine Tarazi (République arabe syrienne).

Ont été élus :

M. Stephen Schwebel (Etats-Unis d'Amérique);

M. Abdallah Fikri El-Khani (République arabe syrienne).

B. — Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice

Décision

Le 5 novembre 1981, le Conseil de sécurité, à sa 2306^e séance, et l'Assemblée générale, à sa 48^e séance, ont procédé à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice en vue de remplacer les juges suivants, membres sortants :

Sir Humphrey Waldock (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);

M. Isaac Forster (Sénégal);

M. André Gros (France);

M. Nagendra Singh (Inde);

M. José María Ruda (Argentine)

Ont été élus :

M. Guy Ladreit de Lacharrière (France);

M. Robert Y. Jennings (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);

M. Kéba Mbaye (Sénégal);

M. Nagendra Singh (Inde);

M. José María Ruda (Argentine).